



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHÈQUE SPORTS

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Bénéficiaires : enfants et jeunes de 3 à 18 ans domiciliés à 7120 ESTINNES
- Montant : 25 € par enfant (maximum = montant de la cotisation payée)
- Une seule prime par enfant et par saison sportive
- Date limite de dépôt : 31 octobre 2026

À compléter par le REPRÉSENTANT LÉGAL pour l'enfant mineur :

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	___ / ___ / ____
Rue et n°	
Code postal et localité :	
Discipline pratiquée :	
Nom du club /association :	
Montant de la cotisation payée :	

À compléter par le DEMANDEUR / REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom :	
Prénom :	
Lien avec le bénéficiaire :	☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal ☐ Autre :
Rue et n°	
Code postal et localité :	
Téléphone :	
Adresse email :	



Numéro de compte bancaire :

BE

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ☐ Attestation d'inscription du club à télécharger sur le site de la Commune ou à retirer au Service « Sports »
- ☐ Preuve de paiement de la cotisation (copie du virement bancaire ou reçu signé par le club ou l'association)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e), _____, certifie sur l'honneur :

- ✓ Que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes et complètes ;
- ✓ Que le bénéficiaire est domicilié sur l'entité d'Estinnes ;
- ✓ Que le bénéficiaire est âgé de 3 à 18 ans inclus ;
- ✓ Que je n'ai pas introduit d'autre demande de chèque-sport pour ce bénéficiaire

J'ai pris connaissance du fait que toute fausse déclaration expose le demandeur à des poursuites et au remboursement des sommes indûment perçues.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur :

Ce document est à renvoyer avant le 31 octobre 2026 auprès du service « Sports » de l'Administration communale d'Estinnes (Chaussée Brunehault 232 – 7120 Estinnes) ou par e-mail à l'adresse secreariat@estinnes.be

L'octroi des chèques sports est limité aux crédits budgétaires disponibles à l'exercice en cours.

Vos données à caractère personnel sont gérées uniquement dans le cadre de cette demande de chèque sport et ne seront pas utilisées à d'autres fins ni diffusées à des tiers : elles seront conservées, pour une période de 10 ans, selon les obligations comptables régissant la comptabilité communale. Vous pouvez demander l'accès à vos données fournies dans ce cadre et les faire rectifier en contactant directement le service gestionnaire de votre dossier. Vous pouvez également contacter la Déléguée à la protection des données via l'adresse dpd@estinnes.be

